

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 43 (1917)  
**Heft:** 1

## **Vereinsnachrichten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le coût total des travaux s'élève à environ fr. 484 000 somme qui se décompose comme suit :

|                                            |             |
|--------------------------------------------|-------------|
| Bâtiment, mobilier compris . . . . .       | Fr. 402 500 |
| Halle de gymnastique . . . . .             | » 44 500    |
| Aménagement des abords et divers . . . . . | » 37 000    |

Le prix de revient du bâtiment d'école est de fr. 24,70 le m<sup>3</sup> et celui de la halle de gymnastique de fr. 16,60 le m<sup>3</sup>.

### Concours de façades pour un bâtiment à voyageurs et un hôtel des postes à la nouvelle gare de Bienne<sup>1</sup>.

Il a été présenté à ce concours 45 projets. Sept d'entre eux ont été primés, savoir :

- 1<sup>er</sup> rang : « Au pied du Jura » (Fr. 3200)  
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;
- 2<sup>e</sup> » « Biel-Bienne Alles aufsteigen »  
Moser et Schürch, architectes à Bienne ;  
(Ce prix n'est toutefois pas délivré, les auteurs du projet obtenant déjà le premier prix.)
- 3<sup>e</sup> » « Chanterelle » (Fr. 2500)  
Schnell et Thèvenaz, architectes à Lausanne ;
- 4<sup>e</sup> » « Dampfross & Brieftaube » (Fr. 2300)  
Franz Trachsel, architecte à Berne ;
- 5<sup>e</sup> » « Einheit » (Fr. 1800)  
Walter Bösiger, architecte à Berne ;
- 6<sup>e</sup> » « Neu-Biel » (Fr. 1200)  
Bracher, Widmer et Daxelhofer, architectes à Berne.
- 7<sup>e</sup> » « Multa Paucis » (Fr. 1000)  
Klauser et Streit, architectes à Berne.

### Concours pour un bâtiment d'administration de l'Assurance immobilière du canton de Berne.

Ce concours est ouvert aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Berne depuis deux ans au moins. Font règle, les principes élaborés par la Société suisse des ingénieurs et des architectes en matière de concours d'architecture. Terme : 31 mars 1917. Jury : MM. Locher, conseiller d'Etat ; Rittmeyer, architecte, à Winterthour ; E. Colomb, architecte, à Neuchâtel ; A. Gerster, architecte, à Berne ; Schwab, notaire, à Berne. Récompenses : Fr. 6500.

### S. I. A. Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

#### Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 11 novembre 1916, à Neuchâtel.

#### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12 février 1916, à Zurich (*Bulletin Technique*, 1916, page 64).
2. Ratification des nouveaux statuts de la section de Fribourg.
3. Rapport et propositions sur le vœu de la Section vaudoise tendant à une collaboration plus active des sections avec le Comité central.
4. Situation des vétérans de la Société.
5. Subvention à l'entreprise des normes pour les jaugeages.

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* 1916, page 158.

6. Service de placement.

7. Communication concernant la création de nouveaux groupements professionnels.

8. Communication concernant le recrutement de nouveaux membres.

9. Budget pour 1917.

10. Divers.

Sont présents, du Comité central, MM. Peter, président, Kummer, Wenner, Witmer-Karrer et Trautweiler, secrétaire. Excusé : M. Pflughardt.

ARGOVIE : MM. E. Bolleter et A. Müller.

BALE : P. Vischer, H. Gruner, R. Suter, F. Stehlin, C. Becker.

BERNE : A. Bühler, H. Zölly, H. Hindermann, W. Schaffer, E. Kästli, E. Joos, C. Perret, H. Pfander, F. Hunziker. FRIBOURG : F. Broillet.

GENÈVE : A. Autran, R. Chavannes, F. Fulpius, E. Imer-Schneider, C. Weibel.

NEUCHÂTEL : A. Hotz, E. Prince.

SOLEURE : E. Schlatter.

ST-GALL : A. Sonderegger, A. Altwegg, A. Brunner, C. Kirchhofer.

THURGOVIE : A. Brenner.

TESSIN : A. Marazzi.

VAUD : J. Chappuis, H. Develey, A. de Blonay, L. Flesch, L. Villard, H. Verrey, J. Verrey.

WINTERTHOUR : H. Hug.

ZURICH : A. Bernath, A. Frick, J. Henrici, C. Jegher, H. Keller, K. Keller, G. Korrodi, P. Lincke, R. Luternauer, Th. Oberländer, E. Payot, A. Rohn, H. Studer, A. Schindler, R. Weber, E. Wipf, R. Zollinger.

M. Ulrich, président de la commission de la « Maison Bourgeoise » assiste à la séance.

M. Peter ouvre la séance et salue les délégués. Sur le vœu qui a été présenté, il est décidé que le N° 10 de l'ordre du jour sera discuté après le N° 4.

1. Le procès-verbal de la séance du 12 février est adopté.

2. Le secrétaire rapporte que la section de Fribourg est alliée à une société technique, conformément à l'art. 44 des statuts. Les nouveaux statuts qui tiennent, naturellement, compte de cette alliance sont ratifiés.

3. Le président rapporte sur la décision prise le 11 mars 1916 de la Commission chargée de préavis sur cet objet et qui présente la proposition suivante : « La Conférence des présidents, composée des présidents des sections et du Comité central, sera instituée, à titre d'essai, pour une période de deux ans. Une revision des statuts serait une opération trop vaste, qui n'est pas à conseiller. Il y aurait plutôt lieu de restreindre l'activité de l'Assemblée des délégués qui n'est pas également appropriée à toutes les affaires. »

La Conférence des présidents est susceptible d'assurer la participation désirée des sections aux travaux du Comité central. Elle a déjà siégé deux fois et promet de bons résultats.

M. Verrey remercie de l'accueil fait au vœu de la Section vaudoise qui eût volontiers souhaité une collaboration plus étroite à la gestion du Comité central mais qui accepte la proposition comme une solution provisoire.

M. Bener applaudit à l'institution proposée, mais souhaite que le budget ne subisse pas, de ce fait, une nouvelle charge et que les sections supportent les frais occasionnés par les Conférences.

M. Stehlin fait remarquer que les attributions de l'Assemblée des délégués ne peuvent pas être réduites sans une modification des statuts.

Le président répond que la Conférence des présidents n'est

qu'un organe constitutif, ce dont il sera pris acte au procès-verbal de cette séance.

La proposition en discussion est ensuite adoptée sans opposition.

4. Le *président* rappelle qu'il est de tradition de nommer, à chaque assemblée générale, les membres qui font partie de la Société depuis 40 ans. Quelques-uns de ces vétérans se retirent parfois de la Société parce qu'ils estiment ne plus pouvoir prendre une part active à ses travaux ou pour des motifs d'économie. Cette dernière raison devrait engager la Société à s'attacher ses plus anciens membres en les exonérant, sur leur demande, de la cotisation. Après que MM. Imer et Suter eurent pris la parole il est décidé que les membres qui ont 40 ans ou plus de sociétariat seront appelés « émérites » et exemptés du paiement de la cotisation, ce qui leur sera notifié chaque fois en temps utile.

5. *Budget pour 1917.* Le caissier, M. Wenner, rapporte sur le budget qui boucle par un déficit de 680 fr., bien qu'une cotisation supplémentaire de 3 fr. par membre ait été prévue, en plus de la cotisation réglementaire de 15 fr. Il tient pour très désirable une amélioration de la situation de fortune de la Société et recommande, en conséquence, l'adoption de la contribution supplémentaire.

M. Studer propose de discuter la question du principe de cette augmentation avant d'examiner les postes du budget. Adopté.

MM. Verrey et Bolleter s'opposent à cette augmentation, qui provoquerait de nombreuses démissions.

L'augmentation est repoussée presque à l'unanimité.

La plupart des postes du budget sont adoptés sous réserve de modifications insignifiantes. Les suivants, par contre, sont l'objet d'une longue discussion.

*Normes graphiques* — Après avoir entendu le rapport du secrétaire, MM. Marazzi et Chappuis proposent le report du crédit au budget de 1918. M. Grüner estime que l'établissement prochain de ces normes répond à un besoin. Le secrétaire fait observer qu'il s'agit d'une dépense productive. Le crédit est voté par 30 voix contre 16.

*Maison bourgeoise.* — Le président de la Commission, M. Ulrich, rapporte longuement sur les besoins de la Commission qui réclame la subvention entière de 2500 francs, comme jadis, tandis que le Comité central prétend n'en accorder que 1500. Il dit que le budget présente, en réalité, une plus-value de 500 fr. du fait que le volume Zoug-Glaris n'est pas publié. De plus il a été épargné 1000 fr. en 1916 parce que contrairement aux prévisions, aucun nouveau volume n'a paru. Ces économies justifient l'augmentation de la subvention dont la Commission a un urgent besoin.

Le *président* expose l'avis du Comité central qui estime que la Commission devrait concentrer ses efforts sur la publication des volumes en voie d'achèvement plutôt que d'entreprendre de nouveaux travaux. M. Suter décrit les difficultés auxquelles se heurte la Commission actuellement. Les sections aident trop peu, à l'exception de Schaffhouse à qui l'on est redevable de la prompte et heureuse préparation d'un nouveau volume.

Après une nouvelle discussion la proposition de la Commission est adoptée. Le poste relatif au volume Zoug-Glaris sera biffé du budget.

Le *président*, répondant à une question de M. Waldkirch dit qu'une subvention est prévue au budget, en faveur de la section de Schaffhouse, pour l'organisation de la prochaine Assemblée générale.

*Conférence des présidents.* — Conformément à une proposition présentée au cours de la discussion sur cet objet, il

est décidé de biffer le poste du budget relatif à cette conférence, dans l'hypothèse que les sections en prendront les frais à leur charge.

*Subvention à la publication sur les barrages de la Suisse.* — Après le *président* qui recommande l'adoption de ce poste, MM. Bolleter, Grüner, Zollinger et Fulpius prennent la parole. Il ressort du débat que l'ajournement de ce travail ne semble pas opportun, mais on invoque la situation financière difficile et le danger de créer un précédent, si bien que la subvention est repoussée à une grande majorité.

*Normes pour jaugeages.* — Après avoir entendu un rapport détaillé de M. Kummer, président du groupe des ingénieurs-mécaniciens, l'assemblée ouvre le crédit proposé de 2000 fr. à cette entreprise. 1000 fr. seulement seront imputés au budget de 1917.

Le budget se présente alors comme suit : 27,397 fr. 50 aux recettes et 29,780 fr. aux dépenses, soit un déficit de 2382 francs 50 cent. Relativement au projet du Comité central, les recettes ont été réduites de 5300 fr. et les dépenses de 3600 fr., d'où un déficit supplémentaire de 1700 fr.

Le *président* remarque que les objets Nos 5, 6 et 10 de l'ordre du jour ont été liquidés au cours des discussions précédentes.

7. *Service de placement.* — Sur le rapport de M. Witmer-Karrer, président de la Commission administrative, ce service est définitivement institué, conformément au préavis du Comité central.

8. *Constitution de nouveaux groupements professionnels.* — Le *président* informe l'assemblée que des démarches sont en cours, en vue de la constitution de nouveaux groupements professionnels, notamment pour les *ingénieurs-topographes*, les *ingénieurs-conseils* et les *ingénieurs-chimistes*.

M. Imer-Schneider observe qu'en ce qui concerne les ingénieurs-conseils il s'agit de l'incorporation à la Société d'une association déjà constituée. Il met en garde contre le danger d'une dispersion excessive de l'activité de la Société.

Le *président* répond que les pourparlers avec la dite association n'ont pas encore abouti.

9. *Recrutement de nouveaux membres.* — Cet objet est en corrélation avec le précédent en ce sens que la constitution d'un groupement des ingénieurs-chimistes implique leur admission au sein de la Société. Le *président* rapporte sur cette question. Il est d'avis que l'admission des ingénieurs-chimistes est conforme aux statuts. Bien qu'ils ne soient pas nommés à l'article 3, il s'agit indubitablement d'ingénieurs qui pratiquent leur profession dans l'industrie des machines et de la construction et qui possèdent la culture appropriée. Cette interprétation est adoptée tacitement par l'assemblée.

11. *Divers.* — Personne ne demande la parole.

Séance levée à 1 3/4 heure.

Le Secrétaire :

A. TRAUTWEILER.

Le Comité central a adressé aux Administrations des travaux publics, organes directeurs de grandes entreprises publiques, maisons de commerce, etc.,

#### L'APPEL

suivant, en faveur de la préparation et de l'exécution des travaux de construction.

Lorsque la guerre actuelle éclata, le *Comité central* de la *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes* invita les différentes sections de l'association à s'employer, chacune dans sa sphère d'influence, auprès des autorités et des grandes associations publiques pour que l'activité de l'industrie du bâtiment ne fût pas brusquement interrompue, au détri-

ment des différents corps de métiers. Le *Comité central* fit lui-même des démarches semblables auprès de la Direction des constructions fédérales, de l'Inspectorat fédéral des travaux publics, et de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux.

On ne saurait s'étonner que ces efforts, dans les temps on ne peut plus critiques qui suivirent immédiatement l'explosion de la guerre, n'aient pas eu un succès très appréciable. Mais entre temps, la situation s'est en général améliorée, de sorte qu'il n'y a plus que quelques branches de la technique et des corps de métiers qui aient encore à se plaindre du manque de travail.

Cette circonstance est de nature à justifier un nouvel effort en vue d'encourager la reprise de travaux de quelque importance.

L'Etat et les Communes ont intérêt à faire exécuter les travaux projetés avant la guerre, notamment ceux qui sont susceptibles d'occuper dans une plus large mesure la main-d'œuvre nationale. Cet intérêt subsiste même malgré le renchérissement des matériaux et en dépit de l'élévation du taux d'intérêt, et cela pour les raisons suivantes :

En vue des problèmes qui, après la guerre, se poseront pour notre pays, il est de toute nécessité de retenir sur place une bonne main-d'œuvre. En outre le commerce et l'industrie souffrent en général du marasme de l'industrie du bâtiment. L'Etat et les Communes sont forcés en partie de recourir à un expédient tout à fait irrationnel, l'assistance par le travail, et leurs fonds de secours sont ainsi absorbés d'une façon épuisante.

Tous ces faits démontrent l'opportunité de la reprise des grands travaux reconnus nécessaires, sans chercher à les ajourner à une époque dont on espère peut-être qu'elle amènera une baisse du loyer de l'argent et un prix moins élevé des matériaux et de la main-d'œuvre. C'est là une hypothèse que rien ne justifie et qui même pourrait, peut-être au grand désappointement des intéressés, se changer en une réalité toute contraire.

Là où des obstacles insurmontables empêchent la reprise de travaux de grande envergure, on pourrait pour le moins procéder à des études préparatoires, ouvrir des concours et y appeler dans une large mesure les architectes privés et les ingénieurs civils. Il ne s'agit pas ici d'affaires qui exigeraient de grands moyens financiers, mais seulement de travaux qui dans le devis total des travaux à exécuter jouent un rôle insignifiant. En tout cas des études préliminaires de ce genre auraient pour effet de préparer l'exécution définitive des travaux futurs de telle sorte que ceux-ci pourraient par la suite être attaqués à tout moment propice.

Si, à notre instigation, les administrations publiques voulaient bien prendre les devants, ce serait un exemple encourageant pour les entreprises privées et les particuliers qui seraient ainsi stimulés à faire commencer des études préparatoires ou les travaux eux-mêmes.

Nous prions les Administrations publiques, ainsi que les organes directeurs des grandes entreprises privées et des maisons de commerce, de vouloir bien accueillir ces quelques considérations dans un esprit bienveillant.

Zurich, le 20 novembre 1916.

POUR LE COMITÉ CENTRAL DE LA S. I. A. :

*Le président :*

H. PETER.

*Le secrétaire :*

A. TRAUTWEILER.

## Société technique fribourgeoise

*Séance du 13 décembre 1916.*

Communication de M. OSCAR CATTANI, peintre, professeur au Technicum de Fribourg, sur

### La conservation et la restauration des peintures à l'huile.

Beaucoup de tableaux sont détériorés par le temps et souvent aussi par une restauration malhabile, nous en trouvons l'exemple dans la ville de Fribourg.

Il y a un demi-siècle un artiste ne pouvait restaurer un chef-d'œuvre sans y imprimer son caractère personnel ou sans le modifier ; ainsi les peintures restaurées par Deschwanden.

La peinture moderne n'accepte pas les retouches, sauf lorsque les anciennes couleurs ont complètement disparu.

*Conservation des tableaux.* Il faut éviter tout d'abord que les tableaux soient exposés à de brusques changements de température, il faut aussi éviter de les suspendre à des murs humides, le mieux est de fixer quatre tampons de liège aux quatre coins de la face postérieure du cadre, pour faciliter la circulation de l'air derrière le tableau.

L'huile ne doit pas être employée pour l'entretien des tableaux auxquels elle donne une teinte jaune. M. Pettenkofer emploie du baume de copahu auquel il est recommandable d'ajouter de la vaseline et de l'éther.

Pour l'entretien ordinaire il faut enlever la poussière des tableaux, non au moyen d'un chiffon, mais au moyen d'un plumeau très doux.

*Restauration des tableaux.* Il faut d'abord enlever toute la poussière au moyen d'un chiffon humecté de baume de copahu et de térébenthine. Le lendemain on passe sur le tableau un chiffon humecté de pétrole, après s'être assuré toutefois qu'il n'y a pas de bitume parmi les couleurs employées.

Il faut toujours si l'on ne peut découvrir l'auteur du tableau tenir compte au moins de son école, et par suite traiter le tableau d'une manière appropriée aux couleurs employées et à la technique de son auteur.

Très souvent les vernis des tableaux se sont altérés et il faut avant tout les faire disparaître, ce qui constitue une opération délicate ; il y avait autrefois deux systèmes en usage, le procédé à sec et le procédé humide. Une toile énergiquement brossée à sec, risque de perdre son coloris. Le procédé humide consistait à employer une dissolution chlorhydrique qui pouvait avoir des effets désastreux.

Dernièrement un jeune peintre a imaginé, copiant en cela le procédé employé pour les bâtiments, d'exposer les tableaux aux vapeurs d'alcool chauffé. Résultat : un trou dans la première toile à laquelle il appliqua son procédé.

M. Pettenkofer a résolu la question au moyen de baume de copahu que l'on emploie pour le nettoyage du tableau. On place ensuite le tableau muni d'un cadre spécial sur un récipient contenant de l'alcool. Le vernis s'enlève alors facilement et les couleurs réapparaissent dans toute leur vigueur et leur originalité.

Le procédé exposé ci-dessus pour l'enlèvement du vernis ne s'applique qu'aux vernis à base de résine. La question de restauration est plus difficile lorsqu'il s'agit de vernis à l'huile, il faut alors remplacer l'alcool par un mélange de térébenthine, de camphre et de chloroforme.

Ces procédés modernes ont l'avantage, dans tous les cas de ne pas abîmer les couleurs.

M. Cattani termine en mentionnant une restauration qu'il a effectuée d'un tableau que l'on croyait être de Deschwanden et qui, une fois restauré, se révéla un chef-d'œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle représentant une vierge en costume unterwaldien.